



Travaux touchant aux canalisations dans une copropriété

Par **evia**, le **21/02/2017** à **10:33**

Bonjour,

j'ai acheté l'appartement de ma maman décédée. Cet appartement était très calme. Depuis mon emménagement le mois dernier, il y a une bruyance sonore dans les canalisations, "genre chute du Niagara, et j'entends un sifflement lorsque mes voisins du dessous prennent leur douche. j'ai prévenu le voisin. celui ci m'a informé qu'il a changé la baignoire par une douche. Je lui ai demandé de voir avec un plombier car il y a trop de bruit dans les canalisations. Il m'a répondu qu'il n'avait aucun bruit chez lui. Je lui ai dit qu'il y avait un souci avec l'évacuation. Il m'a dirigé à prendre contact avec le syndic. j'ai un enregistrement des bruits qui se font entendre et résonnent de ma salle de bain , dans l'entrée et dans la chambre. Il est désolé ce voisin mais moi , quel recours ai-je? ce voisin avait il le droit de mettre une douche a l'italienne sans demander l'autorisation au syndic? Merci pour vos conseils.